ASF DRE. R.A.A

la cgt

NAO 2017
Peanut's et cacahuètes

Les organisations syndicales et la Direction se sont réunies le 18 janvier dernier pour la 2ème fois.

La Direction propose 0.4% d'AG et 0.1% d'AI

La CGT a fait la proposition suivante :

Pour le principe d'une **A**ugmentation **G**énérale avec un montant en euros qui soit le même pour tous :

soit **1000€ brut par an** sur le salaire de base soit 77€ brut par mois sur 13 mois **soit 60€ nets/mois**

Cette augmentation représenterait environ :

5.0% d'AG pour un salaire de **1500€/mois**

3.8% d'AG pour un salaire de **2000€/mois**

2.5% d'AG pour un salaire de **3000€/mois**

1.3% d'AG pour un salaire de **6000€/mois**

Alors qu'une augmentation en pourcentage entraine bien des écarts entre les bas et les hauts salaires :

Exemple avec les 0.4 d'AG proposés par la direction :

6€ pour un salaire de **1500€/mois**

8 € pour un salaire de **2000€/mois**

12 € pour un salaire de **3000€/mois**

24 € pour un salaire de **6000€/mois**

Non seulement ces 6€ brut par mois d'augmentation sont complétement ridicules au regard de la vie de tous les jours mais cette augmentation est 4 fois moins importante que celle d'un salaire déjà bien confortable.

La santé financière de notre entreprise se porte plutôt bien : 1 milliard 174 millions d'euros de bénéfice en 2015, sans compter la forte augmentation du trafic (+ 3%), de l'augmentation des prix du péage (+ 1.197% en 2017 pour ASF) etc...

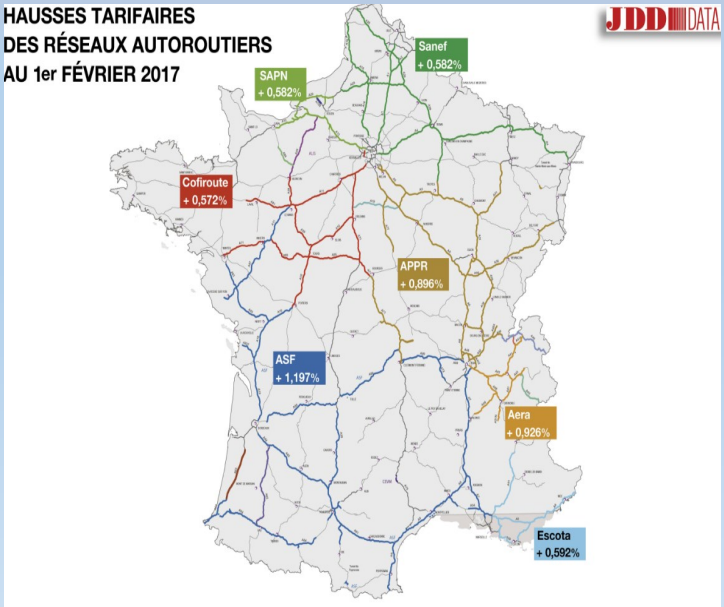

La CGT demande également que le taux de rémunération des heures d'astreinte et d'intervention soit revalorisé pour tous les salariés d'astreinte, que chaque salarié d'astreinte perçoive l'indemnité de logement et suite à la forte augmentation des carburants au 1er janvier 2017 que soit revalorisées les indemnités d'éloignement.

Pour info, aucune autre OS ne suit les propositions de la CGT mais elles se contentent d'une AG à 1% seulement !!!! Et valident le principe de l'AI. Wahou !! Avec ça on va aller loin c'est sûr !!

cgtasfraa@gmail.com

Retrouvez nous sur : www.cgt-asf.fr

Bulletin d'adhésion

<>Madame <>Monsieur

Nom *: ..... Prénom* : .....

Adresse* : .....

Code postal* : ..... Ville* : .....

Date de naissance* : .....

N° Téléphone* : ..... N° Portable : .....

Adresse mail personnelle *:.....

DISTRICT : ..... Service :.....

Fonction : .....catégorie :.....

Situation : <> Actif <> Privé d'emploi<> Retraité Statut : <> CDI <> CDD <> Autre

Qualification : <> Ouvrier <> Employé <> Technicien <> Cadre

A ..... , le .....

Signature* :

Montant de votre cotisation mensuelle

|_|_|_| , |_|_| €

La cotisation syndicale est égale à 1 % du salaire net toutes primes confondues.

Périodicité bimestrielle des Prélèvements (02)

Montant du prélèvement : €

Date du premier prélèvement

05 Janvier * Mars * Mai * Juillet *Septembre * Novembre * Année :

*** Rayer les mois inutiles**

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Syndicat CGT(1) CGT ASF DRE....à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Syndicat CGT (1).....CGT ASF DRE.....

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat (à remplir par le syndicat)

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Identifiant créancier SEPA : ICS FR 24ZZZ656850

Titulaire du compte à débiter

Nom, Prénom* : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Créancier :

SYNDICAT CGT ASF DRE R.A.A.

Echangeur de Valence nord BP 325

26503 Bourg lès-Valence

RIB IBAN *	IBAN						

|X| Récurrent/Répétitif

Paiement :

Tiers débiteur si différent du titulaire du compte à débiter

Nom, Prénom : .....

Le..... à .....

Signature(s)2 :

***Joindre impérativement un RIB**

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Champs à remplir obligatoirement. (1) complétez le nom (2) SIGNATURE des deux titulaires du compte, si c'est monsieur et madame.